



Formation CERTIBIOCIDE Désinfectants

LE CERTIBIOCIDE DÉSINFECTANTS, C'EST QUOI?

Certificat individuel pour les professionnels, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025 pour les décideurs, acquéreurs et distributeurs de certains produits biocides, valable 5 ans et renouvelable

QUI EST CONCERNÉ?



Distributeur

Personne qui exerce la mise en vente, la vente ou la distribution

- Fabricant
- Distributeur
- Revendeur
- •



Acquéreur

Personne qui choisit d'acquérir ou donne l'ordre d'acquérir

- · Donneur d'ordre
- Acheteur
- Revendeur



Décideur

Personne qui encadre l'utilisation du produit

- · Choisit les produits
- Définit les protocoles
- Forme les opérateurs
- •

VOS CESSIONS DE FORMATION CAHPP – PAREDES ORAPI



Objectifs de la formation :

- Obtenir son certificat individuel Certibiocide Désinfectants.
- Appréhender la réglementation concernant l'utilisation des produits biocides.
- Acquérir une compréhension des méthodes alternatives à l'usage des produits biocides désinfectants professionnels.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques pour la santé et l'environnement



UNE VISION DIFFÉRENTE



Formation en distanciel



150€ 140€ par stagiaire prix négocié CAHPP



Comment s'inscrire?

- Créer votre compte personnel Cerbère sur https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/
- Rechercher votre formation:
 - Sélectionner « Session « Désinfectants » (1j)
 - Entrer le numéro de session privée et le mot de passe
 - Cliquer sur le bouton s'inscrire.

25 octobre 2024

Code session: 2782 - Mot de passe: CAHPP1

29 novembre 2024

Code session: 2783 - Mot de passe: CAHPP2